



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 7 décembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans la salle de conseil de la Mairie, sur la convocation du 2 décembre 2022 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Michel TOULOUZE.

Absents excusés :

Christine PONCET donne pouvoir à Jocelyne CEZAR
Pierre SAUVAGE donne pouvoir à Patricia CANAL
Jean-Claude BUET donne pouvoir à Rémy COSTA

Absents :

Cédric CONVERTINI, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Charles ALLEMAND

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

Le conseil municipal félicite les participants à l'organisation du Téléthon, qui a rapporté presque 2 000 euros.

1. Convention agence postale communale

La convention de l'agence postale communale nous liant avec la Poste arrive à son terme en mai 2024. Le renouvellement de ce partenariat sera lié à l'activité de la poste. Si celle-ci est bonne, la convention sera renouvelée, sinon la poste risque de fermer.

Un article sera fait dans le prochain journal municipal, pour sensibiliser les habitants à utiliser les services de la poste pour garantir son maintien.

2. Décisions modificatives budgétaires

Objet : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 60632	Fournitures de petit équipement	19 335,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	742,00
	Total	20 077,00

CREDITS À REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
012 / 6455	Cotisations pour assurance du personnel	123,00
012 / 6218	Autre personnel extérieur	2 791,00
012 / 6411	Personnel titulaire	14 673,00
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	694,00
012 / 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 796,00
	Total	20 077,00

Objet : Décision Modificative n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
20 / 202 / OPNI	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	1 560,00
20 / 2031 / OPNI	Frais d'études	17 280,00
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	308,00
	Total	19 148,00

CREDITS À REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2128 / OPNI	Autres agencements et aménagements de terrains	19 148,00
	Total	19 148,00

VOTE A L'UNANIMITE

3. Jugement tribunal pour l'agression d'un élu de Cruviers-Lascours

Suite à l'agression d'un élu, le tribunal a condamné l'individu.

4. Organisation distribution des publicités et journaux

La distribution des flyers, journaux et prospectus est réalisée par les conseillers municipaux. Afin d'optimiser celle-ci, nous referons un plan avec les secteurs concernés par les élus, à prévoir lors d'une réunion hebdomadaire.

5. Plantations arbres

Nous n'avons pas reçu tous les devis, le point est reporté.

6. Point Finances / Projets investissements 2023

Un point sur les finances est réalisé :

En 2021, nous avons eu en fonctionnement, en dépenses 358 042 euros, et en recettes 468 730 euros, soit un excédent basculé en investissement de 110 688 euros.

En 2022, au 7 décembre, nous avons eu en fonctionnement, en dépenses 422 722 euros, et en recettes 563 450 euros, soit un excédent basculé en investissement de 140 728 euros.

Pour l'écart de dépenses entre 2021 et 2022, + 64 680 euros, et en recettes + 94 720 euros. Cet écart se situe majoritairement dans le fait que nous avons récupéré la compétence scolaire, mais celle-ci est compensée à l'euro prêt.

Le solde au 7/12/2022 est de 187 180 euros, nous envisageons de rembourser la ligne de trésorerie de Lascours à hauteur de 150 000 euros.

Concernant les subventions de Lascours, il manque encore la région à toucher (50 000 euros), nous verrons en début d'année le montant de l'emprunt à réaliser pour le solde.

Les fonds de concours en cours sont :

- Le fond de concours exceptionnel École : demandé pour le chauffage de la cantine : 1 886 euros,
- Le fond de concours classique : pour le cimetière : 9 370 euros,
- Le fond de concours Véhicule : pour l'achat du camion, à définir suivant le projet.

Demande de DETR pour le projet du cimetière ; 40 % du projet **VOTE A L'UNANIMITE**

La dette au 31/12/2022 est de 1 293 000 euros (hors ligne de trésorerie en cours)

La dette au 01/01/2020, date du début du mandat était de 1 451 948 euros.

Les projets d'investissements pour 2023, sous réserve du vote du budget d'avril pourraient être :

- Chauffage cantine
- Projet cimetière
- Travaux de sécurisation de la RD18
- Mise en sécurité de la maison Goll
- Cour d'école
- Les éclairages des salles de classe
- Seconde tranche travaux Lascours
- Continuer l'enfouissement des câbles à Lascours
- De la voirie / goudron
- Panneau d'affichage
- Accessibilité trottoirs

7. Projet Alimentaire de Territoire

Le projet alimentaire territoriale porté par Alès Agglomération est un beau projet, qui associe une multitude d'acteurs, agriculteurs, collectivités, etc... Afin de suivre et de participer au maximum à ce projet, ce point sera traité à chaque conseil municipal, pour voir quelles actions nous pourrions mettre en œuvre.

8. Projet ancienne poste

Nous allons mettre à la vente le bâtiment, de préférence pour un commerce. Nous allons faire venir une agence immobilière pour avoir un ordre de prix.

9. Subvention classe transplantée

Pour cette année, Valérie Geoffroy voudrait faire une classe transplantée de 3 jours au Val de l'Hort à Anduze sur le thème "Expression et coopération" du mercredi 08 au vendredi 10 février 2023 avec ses 22 élèves de CE2-CM1.

Le coût de la classe transplantée à Anduze est de 4 203,96€ tout compris, ce qui revient à 191,09€ par enfant. Il y a 22 élèves qui participeront à cette sortie.

Idéalement, il serait bien de réduire ce coût à 55 - 60 € par enfant à la charge des familles (ce qui fait entre 1 210 et 1 320 €).

L'APE participe jusqu'à hauteur de 1 000€.

Les deux mairies peuvent participer à hauteur de 2 000€, cela permet d'être dans le créneau des 55 - 60 €.

- 8 élèves sont de Brignon + 3 anciennement de Brignon + 2 dérogations pour personnels de Brignon
 - = 13 élèves pour la mairie de **BRIGNON (1 182 €)**
- 8 élèves sont de Cruviers-Lascours + 1 dérogation pour personnel de la distillerie
 - = 9 élèves pour la mairie de **CRUVIERS (818 €)**

VOTE A L'UNANIMITE

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 21H30**